

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 FEVRIER 2023

Le 09 Février 2023, à 20 heures, le CONSEIL MUNICIPAL convoqué le 03 Février 2023, s'est réuni sous la Présidence de M. Jean-Yves SENANT dans la salle du Conseil Municipal à l'Hôtel-de-Ville.

ETAIENT PRESENTS : M. SENANT, Mme PRECETTI, M. MEDAN, Mme ROLLAND, M. COLIN, Mme SANSY, M. HUBERT, Mme SCHLIENGER, Mme VERET, M. LEGRAND, M. NEHME, Mme GENEST, M. AIT-OUARAZ, M. ARJONA, Mme LEON, M. REYNIER, Mme LEMMET, M. VOULDOUKIS, M. DI PALMA, M. KALONJI, Mme FAURET, M. PEGORIER, Mme ENAME, Mme ZAMBARDJOUDI, M. GOULETTE, M. BEN ABDALLAH, Mme PHAM-PINGAL, Mme AUBERT, M. PASSERON, Mme GALLI, Mme RAFIK, Mme EL MEZOUE, M. BENSABAT, Mme HUARD, Mme REMY-LARGEAU, M. MAUGER, M. MONGARDIEN, Mme CHABOT, Mme DESBOIS, M. HOBEIKA, M. COURDESSES, Mme GODEFROY, M. EDOUARD, M. CHARRIEAU.

ETAIENT REPRESENTES : Mme MACIERA-DUMOULIN, Mme BERTHIER, M. FOYER, M. PARISIS, Mme SALL.

Mme AUBERT est désignée comme secrétaire.

TOUT D'ABORD LE CONSEIL MUNICIPAL RATIFIE LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- ADOPTION D'UNE CONVENTION A PASSER AVEC L'ASSOCIATION BIEN VIVRE ENSEMBLE POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UNE SALLE DU CENTRE CULTUREL OUSMANE SY POUR L'ANNEE 2023. (23/11/2022)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION A PASSER AVEC L'ASSOCIATION AGEFA POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UNE SALLE DU CENTRE CULTUREL OUSMANE SY POUR L'ANNEE 2023. (23/11/2022)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION A PASSER AVEC L'UNION SPORTIVE METROPOLITAINE DES TRANSPORTS POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE D'EQUIPEMENTS SPORTIFS AU PROFIT DE L'ASSOCIATION ANTONY VOLLEY. (23/11/2022)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION A PASSER AVEC L'UNION SPORTIVE METROPOLITAINE DES TRANSPORTS POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE D'EQUIPEMENTS SPORTIFS AU PROFIT DE L'ASSOCIATION ANTONY FOOTBALL EVOLUTION. (23/11/2022)
- ADOPTION D'UN CONTRAT A PASSER AVEC L'ASSOCIATION GRAMM/L'ELASTIQUE A MUSIQUE POUR UN SPECTACLE DESTINE AUX ASSISTANTS MATERNELS ET PARENTAUX ET AUX FAMILLES AYANT DES ENFANTS GARDES PAR DES ASSISTANTS MATERNELS ET PARENTAUX POUR UN MONTANT DE 1 400 EUROS. (23/11/2022)
- ADOPTION DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHE DE TRAVAUX POUR LA DEMOLITION D'UN BATIMENT ET RECONSTRUCTION D'UNE SALLE DE MOTRICITE MATERNELLE ET DES POSTES DE POLICE MUNICIPALE ET DE LA DIRECTION DE LA SECURITE PASSE AVEC LA SOCIETE TERIDEAL - FPB SIMEONI POUR UN MONTANT SUPPLEMENTAIRE DE 29 939,18 EUROS HT. (24/11/2022)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION A CONCLURE AVEC L'ASSOCIATION LA BLETTE HUMAINE POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE DE L'ESPACE ACCUEIL DU CENTRE CULTUREL OUSMANE SY POUR L'ANNEE 2023. (25/11/2022)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOGEMENT DE FONCTION DU GROUPE SCOLAIRE NOYER DORE AU PROFIT D'UN AGENT COMMUNAL POUR UN MONTANT MENSUEL DE 750 EUROS CHARGES COMPRISES. (25/11/2022)
- ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX D'AMELIORATION TECHNIQUE DU PARKING PUBLIC DU CENTRE-VILLE D'ANTONY ET CREATION D'UNE RAMPE D'ACCES (PROCEDURE ADAPTEE) - RECTIFICATIF. (25/11/2022)
 - LOT N° 4 : ELECTRICITE CFO CFA SSI A LA SOCIETE AFILEC POUR UN MONTANT DE 331 051,45 EUROS HT AU LIEU DE 326 140,32 EUROS HT
- ADOPTION DE L'AVENANT N°2 AU MARCHE DE « FOURNITURE DE MOBILIER ADMINISTRATIF » PASSE AVEC LA SOCIETE SEREM SAS AFIN DE PRENDRE EN COMPTE L'INFLATION DES PRIX DES MATIERES PREMIERES. (25/11/2022)
- ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAINTENANCE DU SYSTEME DE VIDEOPROTECTION URBAINE ET DES INFRASTRUCTURES MUTUALISEES ASSOCIEES A LA SOCIETE SEMERU FAYAT SANS MONTANT MINIMUM ET POUR UN MONTANT MAXIMUM TOTAL DE 800 000 EUROS HT (APPEL D'OFFRES OUVERT). (25/11/2022)
- ATTRIBUTION DU MARCHÉ SUBSEQUENT DE RECONSTRUCTION DE L'AVENUE LAVOISIER A LA SOCIETE DUBRAC TP POUR UN MONTANT DE 1 287 019 EUROS HT (PROCEDURE ADAPTEE OUVERTE). (28/11/2022)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION A PASSER AVEC LA SOCIETE STALLERGENES POUR L'ORGANISATION D'UN EVENEMENT D'ENTREPRISE A L'ESPACE VASARELY LE 15 DECEMBRE 2022 POUR UN MONTANT DE 4 499,85 EUROS TTC. (29/11/2022)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION A CONCLURE AVEC L'ASSOCIATION AMAZING GRACE POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UNE SALLE DU CENTRE CULTUREL OUSMANE SY POUR L'ANNEE 2023. (30/11/2022)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION A CONCLURE AVEC L'ASSOCIATION LA GRANDE CORDEE POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UNE SALLE DU CENTRE CULTUREL OUSMANE SY POUR L'ANNEE 2023. (30/11/2022)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION A CONCLURE AVEC L'ASSOCIATION DES FEMMES RELAIS POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE DE QUATRE SALLES DU CENTRE CULTUREL OUSMANE SY POUR L'ANNEE 2023. (30/11/2022)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION A CONCLURE AVEC L'ASSOCIATION CERCLE CULTUREL ET ARTISTIQUE D'ANTONY POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UNE SALLE DU CENTRE CULTUREL OUSMANE SY POUR L'ANNEE 2023. (30/11/2022)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION A CONCLURE AVEC L'ASSOCIATION FRANÇAIS POUR TOUS POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE DE CINQ SALLES DU CENTRE CULTUREL OUSMANE SY POUR L'ANNEE 2023. (30/11/2022)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION AU DEPLOIEMENT EXPERIMENTAL A TITRE GRATUIT DU DISPOSITIF PASS NUMERIQUE A PASSER AVEC LA METROPOLE DU GRAND PARIS. (30/11/2022)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION A CONCLURE AVEC L'ASSOCIATION ATELIER D'ART FULGERAS POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UNE SALLE DU CENTRE CULTUREL OUSMANE SY POUR L'ANNEE 2023. (02/12/2022)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION A CONCLURE AVEC L'ASSOCIATION ASTI POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UNE SALLE DU CENTRE CULTUREL OUSMANE SY POUR L'ANNEE 2023. (02/12/2022)
- ADOPTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CINEMA LE SELECT DE LA VILLE D'ANTONY, LE SERVICE PENITENTIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION DU VAL-DE-MARNE ET LE CENTRE PENITENTIAIRE DE FRESNES POUR L'ORGANISATION D'UN CINE-DEBAT DANS LES LOCAUX DE LA MAISON D'ARRET DES HOMMES (MAH) DE FRESNES EN DATE DU 08 DECEMBRE 2022 MOYENNANT UNE RECETTE DE 250 EUROS TTC DE L'HEURE. (05/12/2022)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT OPEN DATA ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE ET LA VILLE D'ANTONY RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION A TITRE GRACIEUX D'UNE PLATEFORME PERMETTANT L'OUVERTURE DES DONNEES AU PUBLIC. (01/12/2022)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION A CONCLURE AVEC LA CITE DE LA MUSIQUE - PHILHARMONIE DE PARIS POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE DE DEUX SALLES DU CENTRE CULTUREL OUSMANE SY POUR L'ANNEE 2023. (08/12/2022)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'INSTALLATIONS SPORTIVES AU PROFIT DE L'INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DU PROFESSORAT ET DE L'EDUCATION DE L'ACADEMIE DE VERSAILLES (INSPE) MOYENNANT 56 EUROS ET 44 EUROS DE L'HEURE D'UTILISATION EN FONCTION DES INSTALLATIONS. (08/12/2022)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'UTILISATION A TITRE GRACIEUX DES PISCINES D'ANTONY CONCLUE ENTRE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL VALLEE SUD GRAND PARIS ET LA VILLE D'ANTONY POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2022/2023. (08/12/2022)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE FINANCEMENT DE 15 000 000 EUROS AVEC LA CAISSE D'EPARGNE ILE-DE-FRANCE POUR FINANCER LES INVESTISSEMENTS (12/12/2022)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE FINANCEMENT DE 7 500 000 EUROS AVEC LA BANQUE POSTALE POUR FINANCER LES INVESTISSEMENTS. (12/12/2022)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DE LOCAUX COMMERCIAUX SIS 210-216 RUE ADOLPHE PAJEAUD - CENTRE COMMERCIAL PAJEAUD A ANTONY A PASSER AVEC L'ASSOCIATION ANTRAIDE MOYENNANT LE REMBOURSEMENT DES CHARGES. (12/12/2022)
- ADOPTION D'UN CONTRAT DE CESSION A PASSER AVEC L'ORCHESTRE ROMANTIQUE DE PARIS POUR L'ORGANISATION D'UN CONCERT DE ERELLA EN DATE DU 14 DECEMBRE 2022 POUR UN MONTANT DE 3 500 EUROS TTC. (08/12/2022)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION A PASSER AVEC LE THEATRE FIRMIN GEMIER / LA PISCINE POUR LA MISE EN PLACE D'UN PARTENARIAT POUR LA SAISON MUSICALE 2022/2023 CONCERNANT LES CONCERTS CLASSIQUES. (08/12/2022)
- ADOPTION DE L'AVENANT N° 8 AU MARCHE DE NETTOYAGE ET ENTRETIEN DES LOCAUX ET ETABLISSEMENTS MUNICIPAUX DE LA VILLE D'ANTONY - LOT 1 - BATIMENTS DE LA PETITE ENFANCE PASSE AVEC LA SOCIETE SAMSIC I POUR UN MONTANT SUPPLEMENTAIRE DE 36 540 EUROS HT. (13/12/2022)

- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE RESIDENCE DANS LE CADRE DU CONTRAT LOCAL D'EDUCATION ARTISTIQUE (CLEA) AVEC NATHANAEL MIKLES POUR L'ORGANISATION D'ACTIONS ARTISTIQUES ET CULTURELLES POUR UN MONTANT DE 12 000 EUROS TTC. (12/12/2022)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION A CONCLURE AVEC L'ASSOCIATION ALANON /ALATEEN GROUPES FAMILIAUX POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UNE SALLE DU CENTRE CULTUREL OUSMANE SY POUR L'ANNEE 2023. (14/12/2022)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION A CONCLURE AVEC L'ASSOCIATION LES GRINCHEUX POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UNE SALLE DU CENTRE CULTUREL OUSMANE SY POUR L'ANNEE 2023. (16/12/2022)
- ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE NETTOYAGE ET ENTRETIEN DES LOCAUX ET ETABLISSEMENTS MUNICIPAUX (APPEL D'OFFRES OUVERT). (14/12/2022)
 - LOT N°1 : Bâtiments petite enfance à passer avec la société EURO DEFENSE SERVICE pour un montant forfaitaire annuel de 201 910,40 euros HT et des prestations nouvelles et prestations ponctuelles exécutées par marchés subséquents sans montant minimum et pour un montant maximum annuel de 405 000 euros HT
 - LOT N° 2 : Bâtiments scolaires et périscolaires à passer avec la société SAMSIC SAS I pour un montant forfaitaire annuel de 551 700,00 euros HT et des prestations nouvelles et prestations ponctuelles exécutées par marchés subséquents sans montant minimum et pour un montant maximum annuel de 1 350 000 euros HT
 - LOT N° 3 : Bâtiments administratifs, tertiaires, culturels, sportifs et polyvalents à passer avec la société SAMSIC SAS I pour un montant forfaitaire annuel de 578 922,75 euros HT et des prestations nouvelles et prestations ponctuelles exécutées par marchés subséquents sans montant minimum et pour un montant maximum annuel de 70 000 euros HT
 - LOT N° 4 : Nettoyage de la vitrerie tous sites à passer avec la société LSR PROPLETE-LES SAVOYARD REUNIS pour un montant forfaitaire annuel de 54 115,78 euros HT et des prestations supplémentaires exécutées par bons de commande sans montant minimum et pour un montant maximum annuel de 70 000 euros HT
 - LOT N° 5 : Prestations d'entretien de ramassage des feuilles et de viabilisation hivernale à passer avec la société SAMSIC SAS I pour un montant forfaitaire annuel de 118 058,59 euros HT et des prestations supplémentaires exécutées par bons de commande sans montant minimum et pour un montant maximum annuel de 70 000 euros HT
 - LOT N° 6 : Prestations ponctuelles de nettoyage à passer avec la société SERVICLEAN sans montant minimum et pour un montant maximum annuel de 70 000 euros HT
- ADOPTION DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE REAMENAGEMENT DES COURS DE L'ECOLE MATERNELLE NOYER DORE ET DU CENTRE CULTUREL OUSMANE SY A ANTONY – LOT N° 2 : MOBILIERS, CLOTURES, FOURNITURE ET POSE DE SOL FLUENT ET DE JEUX PASSE AVEC LE GROUPEMENT POSE ORGANISATION SOL EXTERIEUR / BOIS LOISIRS CREATIONS POUR UN MONTANT SUPPLEMENTAIRE DE 7 558,45 EUROS HT. (16/12/2022)
- ADOPTION DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE REAMENAGEMENT DES COURS DE L'ECOLE MATERNELLE NOYER DORE ET DU CENTRE CULTUREL OUSMANE SY A ANTONY – LOT N° 3 : ESPACES VERTS PASSE AVEC LA SOCIETE PINSON PAYSAGE AFIN DE SUPPRIMER DES TRAVAUX INITIALEMENT PREVUS ET DE REALISER DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES SANS INCIDENCE FINANCIERE. (21/12/2022)
- ADOPTION DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PARKING EN INFRASTRUCTURE ZAC JEAN ZAY A ANTONY – LOT N° 1 : TERRASSEMENT – GROS-ŒUVRE – FONDATIONS PASSE AVEC LE GROUPEMENT GAGNERAUD CONSTRUCTION / NGE FONDATIONS / TERSEN POUR UN MONTANT SUPPLEMENTAIRE DE 1 800 000 EUROS HT (16/12/2022)
- ADOPTION DE L'AVENANT N° 2 AU MARCHÉ DE REAMENAGEMENT DES COURS DE L'ECOLE MATERNELLE NOYER DORE ET DU CENTRE CULTUREL OUSMANE SY A ANTONY – LOT N°1 : DEMOLITION, TERRASSEMENT, MACONNERIE, VRD PASSE AVEC LA SOCIETE SOTRAVIA POUR UN MONTANT SUPPLEMENTAIRE DE 14 437 EUROS HT. (19/12/2022)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE POUR LA MISE A DISPOSITION DE LA SAS HP BTP DE LA PARCELLE AT N° 237 SISE 170 RUE ADOLPHE PAJEAUD POUR L'INSTALLATION D'UNE BASE DE CHANTIER DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE LA RUE ADOLPHE PAJEAUD POUR UN MONTANT MENSUEL DE 1 100 EUROS. (19/12/2022)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION A PASSER AVEC L'ASSOCIATION UNIS-CITE POUR L'ACCUEIL DE VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE AU CINEMA LE SELECT. (21/12/2022)
- ADOPTION DE L'AVENANT N° 2 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DANS DIVERS BATIMENTS DE LA VILLE D'ANTONY – LOT 4 – TRAVAUX D'ELECTRICITE ET DE VENTILATION PASSE AVEC LA SOCIETE AFILEC AFIN DE PROLONGER LA DUREE DU MARCHÉ SANS INCIDENCE FINANCIERE. (21/12/2022)
- ADOPTION DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DANS DIVERS BATIMENTS DE LA VILLE D'ANTONY - LOT 8 – TRAVAUX DE DESAMANTAGE PASSE AVEC LA SOCIETE WIG FRANCE AFIN DE PROLONGER LA DUREE DU MARCHÉ SANS INCIDENCE FINANCIERE. (22/12/2022)
- ADOPTION DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DANS DIVERS BATIMENTS DE LA VILLE D'ANTONY – LOT 3 –TRAVAUX DE FACADE (RAVALEMENT ET ISOLATION) PASSE AVEC LA SOCIETE ASSO FRANCE AFIN DE PROLONGER LA DUREE DU MARCHÉ SANS INCIDENCE FINANCIERE. (22/12/2022)
- DECISION DE PAIEMENT D'UN AVOCAT – DOSSIER CONTENTIEUX M. BIDAULT INTERJETANT APPEL DU JUGEMENT DU TGI DU 30 MARS 2021 POUR UN MONTANT DE 1 164 EUROS TTC. (12/12/2022)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'INSTALLATIONS SPORTIVES DU LYCEE DESCARTES AU PROFIT DE LA VILLE D'ANTONY MOYENNANT 20 EUROS DE L'HEURE D'UTILISATION. (23/12/2022)
- ADOPTION DE L'AVENANT N°4 AU MARCHÉ DE NETTOYAGE ET ENTRETIEN DES LOCAUX ET ETABLISSEMENTS MUNICIPAUX - LOT N°2 : BATIMENTS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES PASSE AVEC LA SOCIETE DERICHEBOURG PROPLETE ET SERVICES ASSOCIES AFIN DE PROLONGER LA DUREE DU MARCHÉ JUSQU'AU 19 FEVRIER 2023 POUR UN MONTANT SUPPLEMENTAIRE DE 71 227.42 EUROS TTC. (28/12/2022)
- ADOPTION DE L'AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE NETTOYAGE ET ENTRETIEN DES LOCAUX ET ETABLISSEMENTS MUNICIPAUX - LOT N°6 : PRESTATIONS PONCTUELLES DE NETTOYAGE PASSE AVEC LA SOCIETE SAMSIC AFIN DE PROLONGER LA DUREE DU MARCHÉ JUSQU'AU 19 FEVRIER 2023 POUR UN MONTANT SUPPLEMENTAIRE DE 22 694.78 EUROS TTC. (29/12/2022)
- ADOPTION DE L'AVENANT N°9 AU MARCHÉ DE NETTOYAGE ET ENTRETIEN DES LOCAUX ET ETABLISSEMENTS MUNICIPAUX - LOT N°1 : BATIMENTS PETITE ENFANCE PASSE AVEC LA SOCIETE SAMSIC AFIN DE PROLONGER LA DUREE DU MARCHÉ JUSQU'AU 19 FEVRIER 2023 POUR UN MONTANT SUPPLEMENTAIRE DE 22 849.46 EUROS TTC. (29/12/2022)
- ADOPTION DE L'AVENANT N°13 AU MARCHÉ DE NETTOYAGE ET ENTRETIEN DES LOCAUX ET ETABLISSEMENTS MUNICIPAUX - LOT N°3 : BATIMENTS ADMINISTRATIFS, TERTIAIRES, CULTURELS, SPORTIFS ET PERISCOLAIRES PASSE AVEC LA SOCIETE SAMSIC AFIN DE PROLONGER LA DUREE DU MARCHÉ JUSQU'AU 19 FEVRIER 2023 POUR UN MONTANT SUPPLEMENTAIRE DE 82 172.27 EUROS TTC. (29/12/2022)
- ADOPTION DE L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DANS DIVERS BATIMENTS DE LA VILLE D'ANTONY - LOT N°1 : TRAVAUX DE MACONNERIE-SECOND ŒUVRE PASSE AVEC LA SOCIETE ECM LANNI AFIN DE PROLONGER LA DUREE DU MARCHÉ SANS INCIDENCE FINANCIERE. (29/12/2022)
- ADOPTION DE L'AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DANS DIVERS BATIMENTS DE LA VILLE D'ANTONY - LOT N°5 : TRAVAUX D'ETANCHEITE PASSE AVEC LA SOCIETE DESCHAMPS AFIN DE PROLONGER LA DUREE DU MARCHÉ SANS INCIDENCE FINANCIERE. (29/12/2022)
- ADOPTION D'UN CONTRAT A PASSER AVEC LA SOCIETE FIT SERVICES TEAM DEFINISSANT LES PRESTATIONS DE MAINTENANCE DES MATERIELS DE FITNESS ET DE MUSCULATION DE LA SALLE CARDIO DU STADE GEORGES SUANT POUR UN MONTANT ANNUEL DE 1 540 EUROS HT. (04/01/2023)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION A CONCLURE AVEC MADAME BENNABI BENSEKHAR PSYCHOLOGUE POUR DES INTERVENTIONS AU SEIN DU DISPOSITIF DE REUSSITE EDUCATIVE POUR UN MONTANT DE 22 110 EUROS TTC POUR L'ANNEE 2023. (06/01/2023)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LA SOCIETE DU GRAND PARIS DE LA PARCELLE CM N° 570 SISE 2-4 AVENUE LEON HARMEL AFIN DE PERMETTRE L'INSTALLATION D'UNE BASE DE CHANTIER. (09/01/2023)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION A PASSER AVEC MADAME ANNE DE COURSON POUR L'ORGANISATION D'UN COIN CAFE DES AINES DANS LE CADRE DE L'ATELIER SANTE VILLE POUR UN MONTANT DE 900 EUROS TTC. (09/01/2023)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DE LOCAUX SIS 6 AVENUE FRANÇOIS ARAGO PASSEE AVEC L'ASSOCIATION LA RUCHE BLEUE POUR UN MONTANT MENSUEL DE 2 320 EUROS HT CHARGES COMPRISES. (10/01/2023)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION A CONCLURE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UNE SALLE DU CENTRE CULTUREL OUSMANE SY POUR L'ANNEE 2023. (11/01/2023)
- DECISION MODIFICATIVE DE LA REGIE DE RECETTES DES CONCESSIONS DE CIMETIERE ET TAXES FUNERAIRES POUR L'ENCAISSEMENT DE NOUVELLES RECETTES. (21/12/2022)
- ADOPTION D'UN CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE DU MATERIEL DE PROJECTION NUMERIQUE DU CINEMA LE SELECT PASSE AVEC LA SOCIETE CINE DIGITAL PARIS POUR UN MONTANT MENSUEL DE 106,79 EUROS HT. (12/01/2023)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION A PASSER AVEC LE SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE LA FONTAINE POUR LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX POUR LA TENUE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE LE 1^{ER} MARS 2023 POUR UN MONTANT DE 1 000 EUROS. (12/01/2023)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION A CONCLURE AVEC L'ASSOCIATION COUP DE POUCE POUR DES INTERVENTIONS AU SEIN DU DISPOSITIF DE REUSSITE EDUCATIVE POUR UN MONTANT DE 3 000 EUROS TTC. (12/01/2023)
- ADOPTION DE L'AVENANT N°6 A L'ACCORD-CADRE RELATIF A LA MAINTENANCE ET L'ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS MULTITECHNIQUES DE LA VILLE D'ANTONY – LOT 5 : MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES PORTES ET PORTAILS AUTOMATIQUES –HORS MARCHÉ COUVERT PASSE AVEC LA SOCIETE SCHINDLER POUR UN MONTANT ANNUEL SUPPLEMENTAIRE DE 280 EUROS HT. (16/01/2023)
- DECISION MODIFICATIVE DE LA REGIE DE RECETTES DES DROITS D'ENTREE AUX CONCERTS DE MUSIQUE, DES LOCATIONS DE SALLES ET DES STUDIOS DE MUSIQUE DE L'ESPACE VASARELY POUR L'ENCAISSEMENT DE NOUVELLES RECETTES. (10/01/2023)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS A PASSER AVEC LE DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE, VALLEE SUD-GRAND PARIS ET LA CITE DE LA MUSIQUE POUR LA PARTICIPATION DE LA VILLE AU PROJET « ORCHESTRE DEMOS HAUTS-DE-SEINE » POUR LA PERIODE 2022-2025. (18/01/2023)
- ADOPTION D'UNE CONVENTION A CONCLURE AVEC L'ASSOCIATION ANTONY METRO 92 POUR LA MISE A SA DISPOSITION GRATUITE DU MINIBUS MUNICIPAL IMMATRICULE 757 ESZ 92 POUR LE 1^{ER} SEMESTRE 2023. (18/01/2023)

ORDRE DU JOUR

- MISE EN PLACE DU BUDGET PARTICIPATIF POUR L'ANNEE 2023 –
POUR : 49
- RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA VILLE EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES –
- RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA VILLE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE –

I – FINANCES –

- DEBAT CONCERNANT LES ORIENTATIONS GENERALES DU BUDGET 2023 –
- OCTROI DE LA GARANTIE COMMUNALE A LA S.A. D'HABITATION A LOYER MODERE IMMOBILIERE 3F POUR UN EMPRUNT DE 1 295 000€ SOUSCRIT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS EN VUE DE L'ACQUISITION EN VEFA DE 14 LOGEMENTS SOCIAUX SITUES AU 192-195 RUE DES RABATS A ANTONY ET ADOPTION DE LA CONVENTION DE RESERVATION DE LOGEMENTS –
POUR : 44 – CONTRE : 05

- FIXATION DES TARIFS DES MEDIATHEQUES MUNICIPALES ET ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR - MODIFICATIF –
POUR : 49

II – URBANISME - AFFAIRES FONCIERES –

- PROJET DE CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT CULTUREL, EVENEMENTIEL ET ASSOCIATIF AU SEIN DU QUARTIER ANTONYPOLE :
- Validation des éléments programmatiques, de l'enveloppe financière prévisionnelle et du montant de la prime à verser aux candidats ayant remis des prestations conformes au règlement de concours,
- Composition du jury de concours et fixation de l'indemnité à verser aux membres à voix délibérative ayant la même qualification ou une qualification équivalente à celle requise pour les candidats siégeant au sein du jury de concours de maîtrise d'œuvre.
POUR : 49

- ACQUISITION PAR LA VILLE D'UN BIEN SITUE 5 BOULEVARD PIERRE BROSSOLETTE A ANTONY CADASTRE Q 20 APPARTENANT A MONSIEUR ANDRE VASARHELYI –
POUR : 44 – Ne prend pas part au vote : 05

III – TRAVAUX - CONTRATS –

- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE PASSEE AVEC L'ASSOCIATION « LE JARDIN DE L'ABREUVOIR » POUR LA GESTION DU FUTUR JARDIN POTAGER RUE DE L'ABREUVOIR –
POUR : 49

IV – PERSONNEL –

- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS –
POUR : 44 – CONTRE : 05

V – AFFAIRES DIVERSES –

- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS D'ARTISANS ET DE COMMERCANTS D'ANTONY –
POUR : 44 – ABSTENTION : 05
- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE D'ANTONY ET L'ASSOCIATION DES COMMERCANTS NON SEDENTAIRES D'ANTONY DENOMMEE « LE MARCHÉ DES DECOUVERTES » POUR LA PROMOTION ET L'ANIMATION DU MARCHÉ D'ANTONY –
POUR : 43 – ABSTENTION : 06
- ADOPTION DU PROGRAMME D' ACTIONS RELATIF AU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE POUR L'ANNEE 2023 –
POUR : 40 – ABSTENTION : 03 – CONTRE : 05 – Ne prend pas part au vote : 01 (Mme SANSY)

- ADOPTION DU PROGRAMME D' ACTIONS RELATIF AUX SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES AU TITRE DE LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET DE LA SECURITE POUR L'ANNEE 2023 –

POUR :49

- ADOPTION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE RENOUVELLEMENT DU CONSEIL LOCAL DE LA SANTE MENTALE D'ANTONY –
POUR : 49
- DENOMINATION DE TROIS VOIES DANS LE QUARTIER JEAN ZAY –
AVENUE CHIRAC : POUR 44 – CONTRE : 05 et ALLEES BAKER ET DOLTO : POUR : 49
- DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES ORGANISMES SUIVANTS :
 - 5^{ème} (Education, Jeunesse, Enfance et Famille), 6^{ème} (Transition Ecologique, Environnement et Développement Durable), 8^{ème} (Services Publics, Ville Intelligente et Démocratie Participative, Relations Internationales et Elections) et 10^{ème} (Tranquillité Publique et Sécurité) Commissions Municipales,
 - Commission chargée des services publics locaux,
 - Commission chargée de l'étude des délégations de Service Public.
- CREATION D'UNE MISSION D'INFORMATION ET D'EVALUATION RELATIVE A LA DEFINITION ET A LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE DANS LE QUARTIER DU NOYER DORE AU TRAVERS DU CONTRAT DE VILLE ET DE SON ANNEXE 2020-2022 –
POUR : 49
- DECLARATION DU CONSEIL MUNICIPAL A L'OCCASION DU 60^{ème} ANNIVERSAIRE DU TRAITE DE L'ELYSEE –
POUR : 46 - Ne prend pas part au vote : 03

**Fin de la séance à 01h45
Antony, le 10 Février 2023
Le Maire d'Antony,
Jean-Yves SÉNANT**